

Procès-verbal de l'assemblée publique de la
Commission de la sécurité publique
Jeudi 3 mai 2007, à 19 heures,
Hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est, salle du conseil.

COMMISSAIRES PRÉSENTS :

- M. Claude Dauphin, président
Arrondissement de Lachine
- Mme Vera Danyluk, vice-présidente
Ville de Mont-Royal
- Mme Patricia Bittar
Arrondissement de Saint-Laurent
- M. Jean-Marc Gibeau
Arrondissement de Montréal-Nord
- M. Anthony Housefather
Ville de Côte-Saint-Luc
- Mme Catherine Sévigny
Arrondissement de Ville-Marie
- M. Samir Rizkalla
Représentant du gouvernement du Québec

COLLABORATEURS PRÉSENTS :

du Service de police de la Ville de Montréal : M. Yvan Delorme, directeur; Mme Diane Bourdeau, M. Yves Charette, et M. Jean-Guy Gagnon, directeurs adjoints; M. Richard Boyer, M. Pierre-Paul Pichette, M. Denis Desrochers, M. André Bourque, M. Alain Legault, M. Pierre Brochet, M. Jean-Yves Michaud, Mme Francine Chometon, Mme Mireille Lux et M. Jean-François Pelletier. Du Cabinet du maire et du comité exécutif, Mme Mary-Ann Breton.

ASSISTANCE : 70 PERSONNES

1. Ouverture de la séance

À 19 h 10, le président, M. Claude Dauphin, déclare la séance ouverte. Il souhaite la bienvenue aux citoyens et aux représentants du service. Il salue les conseillers Marc Touchette, Warren Allmand, Jean-François Cloutier et Richard Bergeron ainsi que les maires William Steinberg et Campbell Stuart. Il salue ensuite M. Yves Francoeur, président de la Fraternité des policiers et policières de Montréal de même que Mme Mary-Ann Breton, conseillère au cabinet du maire.

Le président présente ensuite les commissaires et il explique le déroulement de la soirée.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de M. Anthony Housefather, appuyée par M. Samir Rizkalla, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Adoption des procès-verbaux du 20 novembre et du 7 décembre 2007

Sur une proposition de la vice-présidente, Mme Vera Danyluk, appuyée par Mme Catherine Sévigny, le procès-verbal de l'assemblée publique du 20 novembre 2006 est adopté à l'unanimité.

Sur une proposition de la vice-présidente, Mme Vera Danyluk, appuyée par Mme Catherine Sévigny, le procès-verbal de l'assemblée publique du 7 décembre 2006 est adopté à l'unanimité.

4. Le schéma de couverture de services : « *Au Cœur de la vie montréalaise* »

Le président, M. Claude Dauphin, rappelle que la Ville de Montréal s'est dotée d'une Commission de la sécurité publique, un organe de consultation publique qui a pour fonction d'étudier toute question touchant la sécurité publique et de donner au conseil tous les avis prévus par la loi. Il explique que depuis le premier janvier 2006, la commission relève du conseil d'agglomération puisque les services policiers, la prévention des incendies et la sécurité civile sont des compétences d'agglomération.

Le président, M. Claude Dauphin, évoque la création de la police de quartier alors qu'en 1997 la Communauté urbaine de Montréal a autorisé le Service de police à implanter ce modèle organisationnel. Il souligne que Mme Vera Danyluk, mairesse de la ville de Mont-Royal et vice-présidente de la commission, était à ce moment présidente du comité exécutif de la CUM.

Il ajoute que ce modèle s'inspirait de l'approche communautaire et visait à rapprocher policiers, citoyennes et citoyens dans une perspective d'action locale. À l'époque, 49 postes de quartier ont été aménagés. Le modèle a été optimisé en 2004 et les postes de quartier ont été maintenus tout en relevant dorénavant de 39 unités de commandement.

Le président, M. Claude Dauphin, explique que des recherches et évaluations ont été réalisées depuis l'implantation de la police de quartier et les résultats de celles-ci démontrent la pertinence de poursuivre le développement de ce modèle d'organisation. Il ajoute que pour être efficace et de son époque, la police de quartier doit évoluer et s'adapter à un environnement constamment en mouvance.

Le président, M. Claude Dauphin, mentionne que les élus sont préoccupés par l'amélioration des services rendus à la population et ils ont pu constater que la révision du schéma de couverture de services comportait plusieurs avantages dont une meilleure capacité d'agir au niveau local par l'ajout de policiers visibles sur le terrain et un meilleur arrimage à la structure municipale.

Il explique ensuite que le nouveau schéma de couverture de services propose une offre de services renouvelée et mieux adaptée aux réalités locales et aux défis de demain notamment en réponse aux phénomènes criminels en émergence.

Ainsi, cette offre de services vise à :

- renforcer l'approche intégrée en sécurité publique;
- permettre une plus grande capacité de résolution de problèmes locaux;
- offrir un meilleur service à la clientèle ;
- et définir une responsabilité géographique mieux adaptée au territoire de l'île de Montréal.

Le président, M. Claude Dauphin, rappelle ensuite qu'un certain nombre d'actions ont été prises dans le but d'améliorer la sécurité sur l'île. Ainsi, il indique que la sécurité routière est une priorité de l'Administration municipale et il rappelle que dès le début de l'année 2006, le comité exécutif a autorisé la nomination de 133 policiers permanents afin d'améliorer le bilan routier montréalais. Il souligne, à la lecture du bilan réalisé après un peu plus d'une année d'opération, à quel point l'Administration a pris la bonne décision.

Le président, M. Claude Dauphin, mentionne que les villes qui forment l'agglomération offriront, grâce au nouveau schéma de couverture de services, une meilleure qualité de services à la population et il invite le directeur du SPVM, M. Yvan Delorme, à présenter son équipe et à débiter la présentation du nouveau schéma.

M. Delorme salue les commissaires et l'assistance. Il présente les membres de son équipe. Il rappelle que le modèle organisationnel de la police de quartier, implanté en 1997, a fait l'objet d'une optimisation en 2004 et ajoute que Montréal étant en constante évolution, une révision du schéma s'imposait. Amorcée en 2006, la démarche de révision du schéma s'appuie sur une lecture rigoureuse de l'environnement ainsi que sur un diagnostic et une analyse approfondie.

M. Delorme énumère les défis que le SPVM doit relever : le renforcement des liens avec la communauté ; la lutte à la criminalité, particulièrement aux gangs de rue; la volonté d'agir auprès de groupes ayant des besoins particuliers en fonction d'une perspective d'action globale et intégrée ; la gestion intégrée des espaces publics ; l'actualisation des programmes d'anticipation et des risques de crise ainsi que des plans de réponse ; l'amélioration du bilan routier ; le maintien de la sécurité dans le réseau de transport en commun et la mise en œuvre de stratégies novatrices au niveau organisationnel.

Il explique que le SPVM poursuit plusieurs objectifs dont celui d'offrir des services intégrés en matière de sécurité publique. La mission du service vise non seulement à réduire la criminalité mais aussi à favoriser le sentiment de sécurité en développant un milieu de vie paisible et sûr, dans le respect des droits et libertés. Elle vise également à développer des partenariats, à privilégier la qualité de vie et à améliorer la sécurité routière.

M. Delorme décrit ensuite les quatre axes d'intervention du SPVM : prévention, répression, communication et recherche et il ajoute que ces axes font partie des composantes de la police de quartier et s'intègrent au nouveau schéma de couverture de services.

M. Delorme annonce que le nouveau schéma de couverture de services permettra, grâce à une offre de service plus intégrée, d'offrir un meilleur service aux citoyens. Grâce au nouveau schéma, le SPVM aura une meilleure capacité d'agir. Le groupe d'intervention de quartier lui permettra de travailler à la résolution de problèmes, de consolider les partenariats, de renforcer la visibilité policière et de soutenir les patrouilleurs. M. Delorme estime que le nouveau schéma permettra d'appliquer l'approche intégrée en matière de sécurité publique tout en assurant une meilleure coordination et continuité des actions.

Le nouveau schéma propose donc la révision de la carte policière en respectant notamment les quartiers « naturels » et les limites territoriales administratives tout en renforçant les PDQ et en préservant la stabilité de l'organisation. En fonction des paramètres de révision, le SPVM propose la fusion de certains postes de quartier (PDQ):

- Les PDQ 6 et 7 dans l'arrondissement de Saint-Laurent ;
- Le PDQ 9, desservant les villes de Côte-Saint-Luc, Hampstead et Montréal-Ouest et le PDQ 11 dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce ;
- Les PDQ 25 et 26 dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, quartier Côte-des-Neiges ;
- Les PDQ 27 et 28 dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville ;
- Les PDQ 39 et 40 dans l'arrondissement de Montréal-Nord ;
- Les PDQ 43 et 44 dans l'arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie ;
- Les PDQ 47 et 48 dans l'arrondissement de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve, quartier Mercier.

M. Delorme explique que le nouveau schéma propose ainsi 32 postes de quartier répartis sur le territoire de l'agglomération de Montréal. Le schéma propose également que les groupes d'intervention des régions soient plus près des PDQ afin d'adapter la prestation de travail aux besoins réels et de redéployer des effectifs vers les PDQ tout en assurant le maintien d'une force d'intervention régionale permettant d'assurer présence et assistance aux PDQ lors d'interventions, événements ou services d'ordre ou encore afin de répondre aux situations d'urgence. Enfin, le schéma vise à implanter une structure d'accueil diversifiée qui offrira aux citoyens différentes façons de rapporter un événement. En plus du comptoir du PDQ, les citoyens pourront rapporter un événement par téléphone, par courrier électronique ou par le biais du comptoir mobile. Notons que l'horaire des comptoirs de service sera modifié, ceux-ci seront ouverts tous les jours de 9 h à 19 h.

Parmi les avantages découlant de l'éventuelle mise en œuvre du schéma, M. Delorme souligne le transfert de 85 agents vers les PDQ et l'affectation de 115 agents à la résolution de problèmes. Globalement, cela représente plus de 200 agents affectés directement à la patrouille et à la résolution de problèmes, ce qui signifie une meilleure capacité d'intervention des PDQ, une plus grande visibilité et une présence accrue des policiers sur

le territoire ainsi qu'un meilleur service à la clientèle.

5. Période de questions et commentaires des citoyens

1. M. Allan Adel, B'nai & Brith Canada

M. Adel s'oppose à la fusion des PDQ 9 et 11 ainsi qu'à celle des PDQ 25 et 26. Il demande la création d'une escouade dédiée à la résolution des crimes haineux et dépose un mémoire à ce sujet.

Le président, M. Claude Dauphin, remercie M. Adel et il invite le directeur du SPVM à prendre la parole. M. Delorme répond que le SPVM a démontré qu'il est non seulement en mesure de faire face à ce type de criminalité avec sa structure actuelle mais qu'il obtient davantage de succès dans la résolution de ce type de crimes que des villes dotées d'une escouade spéciale.

2. M. Yves Francoeur, Fraternité des policiers et policières de Montréal

M. Francoeur signale que les modifications prévues au nouveau schéma devront faire l'objet de négociations avec le syndicat. Il déplore que le SPVM ait commencé à appliquer le schéma avant son adoption et il demande une pause afin de négocier avec les policiers. Enfin, il dépose un mémoire.

Le président, M. Claude Dauphin, remercie M. Francoeur. Le commissaire Jean-Marc Gibeau questionne M. Francoeur en rapport avec certaines de ses affirmations dont le manque de policiers.

3. Mme Ruth Kovac, conseillère municipale, Côte-Saint-Luc

Mme Kovac s'oppose à la fusion des PDQ 9 et 11. À son avis, cette fusion aurait un impact négatif sur la stabilité des quartiers où on retrouve de nombreuses écoles et institutions religieuses ainsi qu'une population importante de personnes âgées. Mme Kovac dépose des articles des hebdomadaires *The Suburban* et *The Chronicle* ainsi qu'une carte géographique de Côte-Saint-Luc.

Le président, M. Claude Dauphin, remercie Mme Kovac.

4. M. Glen Nashan, conseiller municipal, Côte-Saint-Luc

M. Nashan s'oppose à la fusion des PDQ 9 et 11. Il fait état du programme de patrouille dans ce secteur, des résolutions adoptées par les conseils des trois villes et des frontières naturelles entre celles-ci et l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce. Il mentionne enfin que cette fusion correspond à offrir aux trois villes un niveau de service comparable à celui prévalant dans les années 70 alors que ces communautés recevaient peu de services policiers.

Le président, M. Claude Dauphin, remercie M. Nashan.

5. M. Steve Erdelyi, conseiller municipal, Côte-Saint-Luc

M. Erdelyi s'oppose à la fusion des PDQ 9 et 11. Il rappelle la mission du SPVM et souligne que la présence des policiers a un impact sur le sentiment de sécurité des citoyens.

Le président, M. Claude Dauphin, remercie M. Erdelyi. Il annonce que des rencontres ont eu lieu et que l'Administration recherche une solution qui ferait consensus. Il invite ensuite le directeur du SPVM à prendre la parole. M. Delorme fait état d'échanges en cours concernant la fusion des PDQ 9 et 11.

6. Mme Claudette Demers Godley, Le Y des femmes

Mme Demers Godley rappelle les objectifs poursuivis par le comité aviseur femmes et sécurité urbaine (CAFSU). Elle indique que la sécurité des femmes est un enjeu de société

et ajoute que les tensions urbaines doivent être prises en compte. Elle cite des statistiques relatives à la violence faite aux femmes. Elle demande d'augmenter le nombre de policiers dans l'arrondissement de Ville-Marie et de patrouiller le secteur ouest de cet arrondissement. Elle termine son intervention en déposant un mémoire et en suggérant d'adapter l'offre de services à la réalité locale.

Le président, M. Claude Dauphin, remercie Mme Demers Godley. M. Gibeau demande à Mme Demers Godley si elle a constaté les impacts de l'optimisation de la police de quartier en 2004.

7. M. Sidney Margles

M. Margles s'oppose à la fusion des PDQ 9 et 11.

Le président, M. Claude Dauphin, remercie M. Margles.

8. M. Bernard Tonchin

M. Tonchin estime que le maintien du PDQ 9 à Côte-Saint-Luc est nécessaire afin d'assurer la sécurité des personnes âgées et de contrer la montée de l'antisémitisme. Il a observé une baisse de la criminalité depuis l'implantation du PDQ 9 à Côte-Saint-Luc.

Le président, M. Claude Dauphin, remercie M. Tonchin.

9. Mme Béa Lévine

Mme Lévine demande le maintien du PDQ 9.

Le président, M. Claude Dauphin, remercie Mme Lévine.

10. M. Richard Sun, directeur général, Hampstead

M. Sun dit apprécier les services du SPVM. À son avis, la police de quartier remplit bien sa mission, particulièrement le PDQ 9 dont la fonction de protection sécurise les citoyens.

Le président, M. Claude Dauphin, remercie M. Sun.

11. M. William Steinberg, maire, Hampstead

M. Steinberg dit apprécier les services offerts par le PDQ 9, il précise que la situation s'est améliorée depuis l'ouverture de ce poste. Il se dit en accord avec la proposition de schéma sauf en ce qui concerne la fusion des PDQ 9 et 11.

Le président, M. Claude Dauphin, remercie M. Steinberg et il ajoute que la commission trouvera une solution satisfaisante pour tous.

12. M. Campbell Stuart, maire, Montréal-Ouest

M. Stuart estime que le SPVM offre un bon service. À son avis, bien que la révision du schéma poursuive des objectifs louables, il y a contradiction entre les fusions et les objectifs de la police de quartier.

Le président, M. Claude Dauphin, remercie M. Stuart.

13. M. Gabriel Babineau, Mouvement Action Justice

M. Babineau demande comment la commission s'assure qu'il n'y a pas d'erreurs policières.

Le président, M. Claude Dauphin, remercie M. Babineau. Il explique ensuite que la loi prévoit des procédures à cet effet.

14. Mme Francine Clément, Mouvement Action Justice

Mme Clément estime que l'arrondissement de Verdun manque d'effectifs et que l'organisme Action surveillance Verdun a besoin de soutien.

Le président, M. Claude Dauphin, remercie Mme Clément. Il ajoute qu'un des objectifs du nouveau schéma est justement d'augmenter le nombre de policiers dans les PDQ.

15. M. Richard Bergeron, conseiller municipal, Ville de Montréal

M. Richard Bergeron présente un document multimédia en soutien à son argumentation sur l'avenir des piétons à Montréal. Il fait état de statistiques démontrant la croissance du nombre de piétons victimes des automobilistes depuis 2001. Il questionne ensuite l'attitude répressive du SPVM à l'égard des piétons dénonçant la hausse, depuis 2003, du nombre de contraventions émises aux piétons. Il présente ensuite des données sur la croissance du parc automobile au Québec. Il conclut sa présentation en démontrant les difficultés qu'éprouvent les piétons à traverser sur feu vert aux intersections, laissant entendre qu'il est plus sécuritaire de traverser entre deux intersections. Enfin, il demande d'adapter la ville aux piétons et dépose son mémoire.

Le président, M. Claude Dauphin, remercie M. Bergeron et lui part de la théorie des 3E : « Education, Engineering, Enforcement ». Il ajoute que le plan d'action en sécurité commence par les piétons, c'est pour cette raison qu'un volet a été ajouté cette année. M. Gibeau demande au SPVM de réagir à la suggestion de traverser entre les intersections. M. Delorme estime dangereux de faire une telle suggestion ajoutant que les piétons sont responsables, dans 60% des cas, de l'accident dont ils sont victimes. M. Rizkalla demande si le SPVM dispose de statistiques comparant le nombre de piétons blessés aux intersections et le nombre de blessés entre les intersections. M. Delorme répond que ces statistiques existent et il s'engage à les faire parvenir au président de la commission.

16. M. Manuel Almeda

M. Almeda fait état de profilage racial et de répression.

Le président, M. Claude Dauphin, remercie M. Almeda et lui explique que des lois et procédures encadrent le travail des policiers.

17. M. Peter Krantz

M. Krantz relate son accident de vélo à l'angle de la rue Saint-Antoine et de l'avenue Atwater. Il donne son opinion sur la piste cyclable projetée sur le boulevard de Maisonneuve.

Le président, M. Claude Dauphin, remercie M. Krantz et l'informe de la tenue prochaine d'une consultation publique sur le plan de transport.

18. M. Marcel Lanoue

M. Lanoue demande les adresses des PDQ qui demeurent ouverts et celles de ceux qui fermeront.

Le président, M. Claude Dauphin, remercie M. Lanoue. M. Delorme lui fera parvenir ces adresses.

19. M. François Van Vliet, Coalition Justice pour Anas

M. Van Vliet demande des détails sur l'affectation du policier impliqué dans les événements entourant la mort de M. Bennis et dépose un document à ce sujet.

Le président, M. Claude Dauphin, remercie M. Van Vliet et explique à nouveau le système de droit ainsi que les lois et procédures encadrant les actions lors de tels événements.

20. Mme Najlaa Bennis, Coalition Justice pour Anas

Mme Najlaa Bennis rappelle le contexte entourant l'enquête qui a suivi le décès de son frère et elle demande au président de la commission d'intervenir à nouveau afin que certains aspects de cette enquête soient éclaircis. Elle déplore que la famille n'ait pas reçu copie du rapport et le fait que sans celle-ci, il ne leur soit pas possible de faire leur deuil.

Le président, M. Claude Dauphin, remercie Mme Bennis. Il ajoute que tous sont désolés des événements survenus ce jour-là. Il fait mention des rencontres entre la famille Bennis et Mme Patricia Bittar, conseillère associée aux services aux citoyens, conseillère de l'arrondissement de Saint-Laurent et membre de la Commission de la Sécurité publique. Il précise avoir écrit au ministre de la Sécurité publique au sujet de cette enquête. Il explique ensuite les règles régissant ce type d'enquête ainsi que l'absence de pouvoir de la Ville dans les circonstances.

21. M. Carl Olsen, Coalition Justice pour Anas

M. Olsen s'enquiert des actions pour contrer le profilage racial.

Le président, M. Claude Dauphin, remercie M. Olsen et explique que différentes mesures sont destinées à prévenir le profilage racial dont les comités de vigie mis en place par le SPVM.

22. M. Warren Allmand, conseiller municipal, Ville de Montréal

Le conseiller Warren Allmand, représentant les élus de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, dépose une lettre en leur nom et fait part à la commission du contexte particulier entourant le projet de fusion des PDQ 9 et 11. Les élus de cet arrondissement souscrivent aux objectifs de révision du schéma et ne s'opposent pas à la fusion des PDQ 9 et 11. Toutefois, ils demandent que le nouveau PDQ 11 soit localisé dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce. À leur avis, ce quartier est celui où on retrouve la plus grande partie de la population à desservir par le nouveau poste. Il s'agit également du secteur d'où provient le plus grand nombre d'appels et où la fréquentation du comptoir de service est la plus grande. Par ailleurs, ils ne s'opposent pas au maintien d'un poste local dans la ville de Côte-Saint-Luc, le PDQ 11 devant toutefois être localisé dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce même si un poste local devait être maintenu dans la ville de Côte-Saint-Luc.

Le président, M. Claude Dauphin, remercie M. Allmand.

23. M. Allan Greenberg

M. Greenberg s'oppose à la fusion des PDQ 9 et 11.

Le président, M. Claude Dauphin, remercie M. Greenberg.

24. M. André Cardinal, Projet Montréal

M. Cardinal appuie la demande des élus et citoyens en faveur du maintien du PDQ 9 à Côte-Saint-Luc. Il demande ensuite que la commission et le SPVM intervienne auprès des publicitaires et fabricants d'automobiles qui favorisent la délinquance des conducteurs.

Le président, M. Claude Dauphin, remercie M. Cardinal et invite le directeur du SPVM à prendre la parole. M. Delorme mentionne qu'une récente publicité du fabricant Honda favorise les bons comportements et celle-ci a reçu des félicitations à cet égard.

6. Période de questions des commissaires

Le président, M. Claude Dauphin, invite les commissaires à s'exprimer.

M. Anthony Housefather remercie l'assistance. Il rappelle qu'une seule fusion pose problème, celle des PDQ 9 et 11. Il se prononce contre cette fusion, la seule qui implique trois villes et un arrondissement. En terminant, il remercie le président, le SPVM et les commissaires.

Mme Patricia Bittar résume la résolution adoptée par le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent concernant la fusion des PDQ 6 et 7 et elle en dépose copie.

M. Samir Rizkalla tient à souligner l'ouverture du président de la commission, M. Claude Dauphin, qui, tout au long de la démarche, a laissé place au dialogue.

7. Levée de l'assemblée

Le président, M. Claude Dauphin, remercie l'assistance, l'équipe du SPVM et les commissaires.

Sur une proposition de Mme Catherine Sévigny, appuyée par M. Jean-Marc Gibeau, l'assemblée est levée à 22 h 30.

ADOPTÉ LE : 27 JUIN 2007

(Original signé)

Claude Dauphin
Président

(Original signé)

Nicole Paquette
Secrétaire recherchiste